

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**SEANCE DU 9 JUIN 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 9 juin à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET : Budget principal – Rapport retraçant les actions de Développement Social Urbain et de Cohésion Sociale sur l'exercice 2022.**

**PRESENTS** : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme DAHOU, M. DUPRE, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : M. RIVIERE DA SILVA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO et M. HUYGHUES DES ETAGES a donné pouvoir à Mme DAHOU.

**Publication électronique le : 13 juin 2023**

**ABSENT** :

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. RINA-BASILIO.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire**

**Et par délégation**

**La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé**



**Veronique DESNOUES**

## 2023-376 Budget principal – Rapport retraçant les actions de Développement Social Urbain et de Cohésion Sociale sur l'exercice 2022.

En vertu de l'article L2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Conseil Municipal un rapport qui retrace les actions de Développement Social Urbain et de Cohésion Sociale (DSUCS) entreprises au cours de l'exercice précédent ainsi que leurs conditions de financement.

La Dotation de Solidarité Urbaine est destinée aux communes urbaines.

Elle est ainsi versée à 10 % des communes de métropole comptant entre 5 000 et 10 000 habitants et aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants.

L'éligibilité des communes à cette dotation est déterminée à partir d'un classement qui fait intervenir les critères de ressources et de charges suivants :

- Le potentiel financier par habitant ;
- Le nombre de logements sociaux ;
- Le nombre de personnes bénéficiant des allocations logement ;
- Le revenu moyen par habitant ;
- La population domiciliée en Zone Franche Urbaine (ZFU).

Pour une commune éligible, le montant de l'attribution dépend de ces mêmes critères, ainsi que de l'effort fiscal et de la population résidant en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) et en Zone Franche Urbaine (ZFU).

**Pour Saint Jean de la Ruelle, la dotation s'élève à 1 097 766 € au titre de 2022 contre 1 044 406 € en 2021, soit une progression de + 5,11 %.** Elle avait progressé de + 5,84 % entre 2020 et 2021.

La commune est classée au 262<sup>ème</sup> rang des villes métropolitaines de plus de 10 000 habitants. Les critères utilisés pour établir ce classement reposent sur la population, le potentiel financier, le nombre de logements sociaux, de bénéficiaires de l'APL, le niveau de revenu des habitants, et le nombre d'habitants résidant en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Evolution du classement DSU de la commune depuis 2012





Le revenu imposable par habitant atteint 12 388 € en 2022, contre 12 348 € en 2021 (+ 0,3 %). Au niveau national pour les communes de plus de 10 000 habitants, cet indicateur est passé de 16 497 € en 2021 à 16 629 € en 2022, soit + 0,8 %.

Depuis 2015, la commune est signataire du contrat de ville de l'agglomération orléanaise, pour la période 2015 – 2020. Ce contrat a été prolongé jusqu'en 2022 par l'adoption d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés, validé en Conseil Municipal le 25 novembre 2019. Les actions qui en découlent visent les quartiers prioritaires définis en fonction de l'importance du nombre de ménages ayant des revenus inférieurs au revenu médian.

Ces quartiers prioritaires sont :

- le quartier Trois Fontaines réunissant les résidences Salmoneries, Prairie, Pincevent, Essarts.

Pour le parc social des Salmoneries et le parc privé de la Prairie, la rénovation a été soutenue par l'ANRU et l'ANAH. Les bailleurs sociaux ont également engagé des rénovations sur les patrimoines Pincevent et Essarts ;

- le quartier des Chaises dont le projet de rénovation est soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

L'intervention de la commune dans ces quartiers s'inscrit en complément d'actions d'envergure sur le patrimoine social ou privé, portées par leur gestionnaire (bailleurs sociaux, Conseil Syndical).

Les actions mises en œuvre par la ville en 2022 sont ainsi de plusieurs ordres :

- Les structures d'accueil et d'activité à destination des enfants, des jeunes et des familles représentent le volume d'activité et le volume financier les plus importants : accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires, crèches et haltes-garderies, Maison de la Musique et de la Danse, sports, etc. Les moyens mobilisés sont restés constants à la suite de l'épisode de crise sanitaire et ont permis d'adapter les modes d'accueils ou les enseignements dispensés.
- Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, des ateliers d'activités et d'animations PTIT TEMPO - A'TEMPO sont proposés, gratuitement, tous les jours en maternelle et deux fois dans la semaine en élémentaire, pour favoriser l'épanouissement et contribuer à la réussite scolaire des enfants. La municipalité a veillé à ce que les Temps d'Activités Périscolaires soient assurés toute l'année, afin de garantir la parfaite continuité de la prise en charge des enfants sur le temps scolaire et périscolaire. Les actions en élémentaire ont été supports à une démarche d'éducation à la citoyenneté, qui a donné lieu à un nouvel élan donné au Conseil des Jeunes pour le Climat et les Solidarités, en complément des actions relevant de l'Information Jeunesse.
- En parallèle, la ville a poursuivi la promotion de la lecture, des livres et des auteurs, s'appuyant sur la gratuité de l'inscription au réseau des bibliothèques de la ville, et maintenu les ouvertures dominicales. Les actions réalisées en direction des publics, enfants et adultes, visent notamment les écoliers et les familles des quartiers prioritaires.
- Durant l'été 2022, les structures municipales ont accueilli et porté dans l'espace public des animations et des représentations à dimension artistique et culturelle, pour aller vers les publics et accompagner la réouverture de l'Unisson. Cette programmation a inauguré la démarche de sensibilisation, d'initiation et de découverte qui est au cœur de la médiation

culturelle à destination de tous les publics avec un effort particulier sur les actions « hors les murs ».

- Pour répondre aux demandes des usagers et des familles, les accueils et les aides à l'emploi des outils numériques ont été développés avec la montée en puissance de l'agence France Services, la 1<sup>ère</sup> ouverte dans la Métropole orléanaise. Dans l'ensemble des structures, une vigilance est apportée aux problématiques de l'illectronisme, et des actions sont développées pour favoriser l'inclusion numérique.
- Une attention particulière est portée aux jeunes dans leurs pratiques des médias et réseaux sociaux, le confinement pouvant avoir induit un repli sur les écrans ; les centres sociaux sont inscrits dans le protocole « Promeneurs du Net » piloté par la CAF.
- Les centres sociaux (Maisons Pour Tous) sont les vecteurs d'une solidarité accentuée sur les quartiers d'habitat populaire, mais aussi des vecteurs de mixité dans les services proposés à toute la population et des vecteurs de solidarité entre les personnes. Ils initient un lien entre les habitants, autour d'activités ou d'actions thématiques ; un accent particulier est mis sur les vecteurs d'une insertion durable, notamment par l'alphabétisation et le renforcement de la pratique du français.
- L'aide et l'information apportées aux demandeurs d'emploi (jeunes et adultes, hommes et femmes) notamment par l'Espace Emploi Formation, mais aussi l'aide à la création de logements (notamment de logements sociaux), sont des leviers pour une ville solidaire sur le front de l'accès à l'emploi et au logement.
- Les aides directes aux familles, les services à la personne (notamment par le CCAS, l'épicerie sociale - EPIS, le portage des repas à domicile) sont des actes de solidarité intergénérationnelle, et de lutte contre les exclusions.

Afin de répondre aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales, certaines actions ainsi que leurs conditions de financement sont ici mises en évidence :

Actions	Coût	Financements spécifiques et remboursements divers	Charge nette communale
<b>Vie sociale citoyenne et éducation</b>	<b>3 254 006</b>	<b>723 073</b>	<b>2 530 933</b>
Soutien aux associations	218 734		218 734
Centres Sociaux	2 175 790	548 435	1 627 355
Politique de la ville, Jeunesse et Développement Social des Quartiers (actions culturelles et éducatives spécifiques sur les quartiers, correspondants de nuit, A'TEMPO ...)	539 030	-	539 030
Espace Emploi Formations	154 089	22 136	131 953
Portage des repas à domicile des personnes âgées et handicapées	166 363	152 502	13 861
<b>Accès aux droits, services à la population</b>	<b>199 842</b>	<b>22 796</b>	<b>177 046</b>
<i>Actions gérées par le CCAS et financés par la subvention communale</i>			
Epicerie sociale	15 505	-	15 505
Accompagnement social et suivi du RSA	173 059	22 400	150 659
Actions santé	4 206	396	3 810
Aides sociales versées	7 072	-	7 072
<b>Total général</b>	<b>3 453 848</b>	<b>745 869</b>	<b>2 707 979</b>



Seules sont ici retenues les actions qui visent à pallier les inégalités.

La Municipalité a par ailleurs conforté sa politique tarifaire en faveur de l'accès pour tous aux accueils de loisirs, à la restauration, au portage des repas à domicile et aux services culturels.

Le montant de 1 097 766 € perçu par la commune au titre de la DSU 2022 permet de couvrir 40,5 % des dépenses nettes engagées par la commune au titre de la solidarité et de la cohésion sociale.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 31 mai 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du rapport présenté par Monsieur le Conseiller Départemental-Maire concernant les actions de développement social urbain menées par la ville, en référence à l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale en 2022.

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Conseiller Départemental-Maire  
Et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé

Véronique DESNOUES

